

SÉANCE du 23 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents :

- Mmes GUETTE Marie-Claude, BAUCANNE Brigitte, Françoise BŒUF, MM. POITOU Didier, MM. CHADEFAUD Emmanuel, CHAUVIN Laurent, Mmes RAVAIL Carine, VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Absents excusés et représentés :

- Mme Elodie CHAUVIN pouvoir à Françoise BŒUF
- M. Kévin CAMUS pouvoir à Brigitte BAUCANNE

Secrétaire de séance : Carine RAVAIL

Date de convocation : 16/09/2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11 Pouvoirs : 2

Délibération n°DCM-2024-16

Convention financière entre la commune et le Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente concernant les travaux de mise en place de prises d'incendie sur le réseau d'irrigation de l'A.S.A de Condéon / Reignac et ses environs

Exposé :

L'année 2022 a connu une période de sécheresse importante sur le département de la Charente. Le Sud Charente a été particulièrement touché par les incendies durant l'été 2022, mobilisant d'importants moyens de lutte contre l'incendie avec plus de 800 ha dévastés. Le secteur de Condéon et ses environs, avec une dizaine de départs de feux, n'a pas été épargné. Ce secteur compte de nombreuses plantations de pins. Hormis le Bourg de Condéon, qui est desservi par une conduite d'alimentation AEP en DN 125 mm, la majorité des secteurs de la commune est alimentée par des canalisations de petits diamètres de type Ø 63 mm, ne pouvant assurer correctement la défense incendie. Lors des feux de forêts de 2022, les services incendies ont dû faire face à diverses problématiques en raison de la faible présence ou l'inexistence de points d'eau (absence de poteau incendie, accès difficiles aux étangs...).

Néanmoins, le secteur est équipé d'un réseau d'irrigation avec des canalisations importantes (comprises entre DN 80 mm et DN 400 mm). Ce réseau d'irrigation, qui est en service chaque année entre Avril et Octobre, peut être utilisé pour la défense contre l'incendie.

Sur deux secteurs, le SEP SUD Charente a donc équipé certaines bornes d'irrigations existantes de prises d'incendie à disposition des pompiers.

Madame le Maire donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les montants engagés et propose de participer à hauteur de 800 €

Résolution :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote POUR : 0

Vote Contre : 11

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

